



## Litige avec ma banque le credit lyonnais

Par **nadine**, le 14/10/2011 à 18:42

Bonjour,

J ai ouvert avec mon fils ,mon mari et ma belle fille (qui est devenue mon ex belle fille depuis) en 2006 un compte joint pour faire prelever les mensualités de l achat immobilier en indivision.Mon ex belle fille n a plus de part de la maison depuis son divorce avec mon fils il y a 2 ans.Ils avaient contractés du temps de leur mariage un pret personnel de 35000e sur un compte courant de mon ex belle fille .La ou je suis en litige avec le credit lyonnais qui ne veut rien savoir (encore au tel tout l heure) c est que les mensualités du credit personnel sont prelevées sur le compte joint normalement destiné au credit immobilier.des impayés du credit personnel de mon fils et de son ex femme font que le compte est plus qu en debit et que cela fait 3 mois que les mensualités du credit immobilier ne passent plus.....depuis le mois d aout le credit lyonnais nous dit qu ils vont rectifier la chose tout ca pour m entendre dire tou a l heure que ce n est pas possible voir IMPOSSIBLE..de plus le credit lyonnais s est permis de prendre des mensualités sur les comptes a mon mari dont une mensualité sur son livret A alors que nous ne sommes pas solidaires mon mari et moi de ce fameux credit.Nous sommes devant un mur sourd car ils ne veulent rien entendre j entends le credit lyonnais.Comment devons nous proceder mon mari et moi pour que le credit immobilier passe (sans rembourser le debit qui ne nous imcombe pas)?Merci de vos reponses .

Par **pat76**, le 14/10/2011 à 18:53

Bonsoir

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception au directeur de votre agence en lui indiquant que si les sommes prélevées illégalement sur le compte de votre époux ne

sont pas remboursées au plus tard dans les 15 jours à la réception de votre lettre, vous assignerez le Crédit Lyonnais devant la juridiction compétente pour faire trancher le litige.

Sur un compte joint, ne peuvent pas être prélevées des sommes déposées par un des titulaires du compte et qui n'est pas responsable des dettes d'un autre titulaire du compte.

Le banquier doit savoir cela.

Vous garderez une copie de votre lettre.

**Par nadine, le 14/10/2011 à 19:16**

bonsoir,

merci pour votre reponse rapide.les lettres recommandées ont deja été faites cet été au directeur d agence et au service financier.on m a promis que les choses allaient bouger et qu ils avaient des fonds pour rectifier leurs erreurs et ce soir on me dit "tant que votre ex belle fille ne fais pas un courrier pour reclamer que le credit personnel soit sur son compte ,comme au montage de ce credit ,ben rien ne bougera).comme si mon ex belle fille qui a demandé un surendettement allait faire ce courrier..

Je ne comprends pas que ce credit personnel ai basculé sur notre compte joint!un mystere et le credit lyonnais nous a accusé un moment d avoir signé des documents pour accepter.Ca va loin dans le mensonge et la manipulations.C est tellement compliqué que j ai l impression que le credit lyonnais veut nous mettre en "faute" car nous recevons des lettres recommandées car notre credit immobilier ne passe plus sur le compte joint,le credit lyonnais se rejette la faute sur l organisme qui gere leur fond de commerce.Je suis epuisée de ce dialogue de sourd.Depuis debut septemebre ou nous nous etions rencontrés avec notre conseiller ,il nous a fait perdre un temps fou en nous disant de patienter.Merci ,pour votre patience de lecture.